

APPORTE *ta couleur*

BRIGADIÈRE OU BRIGADIER

Service de sécurité incendie

Postes surnuméraires

Si pour vous la sécurité des écoliers est primordiale, cet emploi est pour vous!

Sous la responsabilité du directeur du Service de sécurité incendie, la brigadière ou le brigadier scolaire doit agir afin de protéger les enfants lors de leurs déplacements aux intersections de rues situées près des écoles et en périphérie. La personne titulaire du poste doit être en mesure de prévenir les accidents par une attention soutenue aux déplacements des véhicules et faire preuve d'un bon jugement.

Profil recherché

- ✓ Posséder un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent scolaire tel que reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec;
- ✓ Ne pas avoir été reconnu coupable d'un délit en relation avec les enfants;
- ✓ Détenir un permis de conduire classe 5, un atout;
- ✓ Être attentif et posséder une excellente audition;
- ✓ Aimer côtoyer les enfants sur une base régulière.

Rémunération et conditions de travail

Le poste offert est soumis aux conditions prévues à la convention collective qui lie la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) – section Brigadiers scolaires. Le salaire se situe entre 17,70 \$ et 20,36 \$ de l'heure (taux 2024-nouvelle convention à venir).



Dossier de candidature

Présentez-nous votre candidature en nous faisant parvenir votre CV au plus tard le **mercredi 2 septembre 2026, à 16 heures**, à l'attention de :

Karine Dupont, agente administrative RH

Service des ressources humaines et des affaires juridiques

Ville de Rivière-du-Loup

75, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37

Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1L7

418 867-6641 | emplois@villerdL.ca

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.

